

Règlement Particulier des Épreuves (RPE)

Championnat Régional Élite Jeunes
Catégories M13 - M15 - M18
Saison 2025/2026

Commission Régionale Sportive

Tél : 06 62 30 54 15 Contact : sthivillier@ligueravolley.fr

Dernière mise à jour le lundi 01 septembre 2025

En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante de l'organisme concerné (Ligue), le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Sportive référente.

Art. 1 - Généralités

Nom de l'épreuve	Championnat Régional Élite jeunes
Catégorie et Niveau de jeu	M13 - M15 - M18 Elite
Abréviation	BMG/BFE - MMH/MFH - CMF/CFJ
Commission sportive référente	CRS Auvergne-Rhône-Alpes
Forme de jeu	6x6 - (4x4 M13)
Genre	Masculin / Féminin

Art. 2 - Participation des GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Illimité EN QUALIFICATION / 9 EN POULES ELITE
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	Non limité
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF régionales	Non
Date Limite d'engagement ou après leur élimination en coupe de France de la même catégorie et du genre jusqu'au 4 ^{ème} tour	9 novembre 2025

Art. 3 - Licences des joueurs

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition Extension Volley-Ball
Type de licence mutation autorisée	Régionale – Nationale - Exceptionnelle

Catégories autorisées	
CATEGORIE DE REFERENCE	oui
CATEGORIE INFERIEURE (se référer au tableau des catégories d'âges)	oui

Art. 4 - Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueurs inscrits sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs mutés et/ou option "OPEN"	3 (2 en M13)
Nombre maximum de joueurs mutés "exceptionnels"	1
Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE	1
Nombre maximum de joueurs étrangers UE	Illimité
Nombre maximum de joueurs "assimilés français" (AFR)	Illimité

Un(e) joueur(euse) ne peut pas participer au Championnat Régional Élite Jeunes avec un autre Club au cours de la saison.

Art 5 - Calendrier

Jour officiel des rencontres	Dimanche
Horaire officiel des rencontres	11h00
Toutes autres plages d'implantations avec obligation de l'accord du GSA adverse et validées par la CRS	Oui
Modification d'implantation, autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	10 jours
Délai de réponse avant acceptation. Automatique	5 jours avant la rencontre
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui

Art. 6 - Protocoles des rencontres

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres et Marqueur	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Échauffement au filet	H- 13 minutes
Délai entre 2 rencontres du même tournoi	30 minutes

Horaires des matches : poules de 3 équipes sur 1 terrain (toutes les équipes doivent être présentes pour le 1^{er} match)

- 11h équipe la plus proche / équipe la plus éloignée - arbitrage et marque équipe recevant
- 30 minutes après la fin du 1^{er} match équipe la plus éloignée / équipe recevant - arbitrage et marque équipe la plus proche
- 30 minutes après la fin du match précédent équipe recevant / équipe la plus proche) – arbitrage et marque équipe la plus éloignée.

Art 7- Transmission de la feuille de match et la Communication des résultats

L'UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH ELECTRONIQUE EST OBLIGATOIRE.

GSA responsable de l'envoi de la FDME	GSA organisateur
Saisie des résultats et téléchargement de la feuille match sur le site FFVolley pour les rencontres du dimanche	Avant dimanche 20h00

Dans le cas d'une défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique, la feuille de match papier peut être utilisée. Elle devra être transmise, le 1^{er} jour ouvré qui suit la rencontre à :

Annexe Maison des Sports 68 avenue Tony Garnier 69007 Lyon (cachet de la poste faisant foi).

Art. 8 - Formule sportive

Les TR et TQ sont établies en fonction du nombre d'équipe engagées y compris celles reversées de la coupe de France jusqu'au 4^{ème} tour et feront l'objet de courriers distincts.

8.1 Composition des poules :

La Commission Régionale Sportive établit la composition des poules TR et TQ en essayant dans la mesure du possible de tenir compte des critères sportifs et géographique et que les équipes ne se soient pas rencontrées lors des tours précédents.

8.2 PRINCIPES DE qualification au TQ :

Les 2 premiers des poules de 3 équipes

Les 3 premiers des poules de 4 équipes

8.3 PRINCIPES de qualification au Championnat Régional Élite (poule de 9 équipes)

a) Les équipes éliminées du tour 4 de la coupe de France

b) Les premiers des poules du TQ

c) Les meilleurs seconds en prenant en compte le nombre d'équipes des poules du TQ

Art. 9 - Championnat Régional ÉLITE à 9 équipes par genre et par niveau :

Il est constitué par catégorie et par genre de 9 équipes et se déroule en tournois tournants sur 4 journées avec à chaque journée 3 tournois de 3 équipes qui se rencontrent en 2 sets gagnants.

Cette formule sportive permet de limiter les grands déplacements tout en assurant à chaque équipe de recevoir une fois et celles situées géographiquement les plus centrales 2 fois.

Impossibilité aux équipes éliminées de la coupe de France de changer de catégorie.

Les équipes absentes au TR ne pourront pas participer au TQ ni au championnat régional Élite. Elles sont sanctionnées d'une amende administrative prévue au Montants des Licences, Droits et Amendes (MLDA)

Suivant le nombre d'équipes restant, la Commission régionale Sportive se réserve la possibilité de proposer un niveau Honneur sur volontariat sous réserve d'avoir 9 équipes mais sans l'organisation d'une finale Honneur à l'issue du championnat (Formule sportive idem que le niveau Élite)

Art. 10 - Finale ÉLITE à 9 équipes :

Les équipes qualifiées en poule finale Élite dans chaque catégorie et genre seront d'abord celles qui ont été éliminées après le tour 4 de la coupe de France complétées par le ou les équipes du championnat régional ÉLITE prises dans l'ordre du classement final.

PS : Dans le cas d'un très grand nombre d'équipes issues de la coupe de France, seul le premier du championnat régional Élite sera qualifié à cette finale avec les équipes issues de la coupe de France prise dans l'ordre du plus grand nombre de tours, afin de respecter le nombre d'équipes limité à 9.

Art. 11 - Format des rencontres :

Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants en marque continue. Les 2 premiers sets en 25 points avec 2 points d'écart et s'il y a lieu le set décisif en 15 points (2 points d'écart).

Classement à l'issue des rencontres :

- 2 points pour la victoire.

- 1 point pour la défaite.

- 0 point pour la perte d'une rencontre par pénalité ou forfait.

En cas d'égalité au classement, les équipes sont départagées par :

- Le ratio des sets (sets gagnés divisé par les sets perdus)

- Le ratio des points (points gagnés divisé par les points perdus)

Art. 12 - BALLONS

12 ballons fournis par le club organisateur dont la référence est en adéquation avec la catégorie et le genre de la compétition.

Art. 13 - FEUILLE DE MATCH

Seule la licence "Compétition Extension Volley-Ball" permet l'inscription d'un(e) joueur(se) sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence encadrement extension éducateur sportif, arbitre ou soignant correspondant à la fonction exercée. Par exception, le marqueur peut être titulaire d'une licence encadrement extension dirigeant.

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé trente (30) minutes avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs (ses) sont inscrit(e)s dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs (ses), elle est déclarée forfait.

Art. 14 - MONTANT DE L'ENGAGEMENT

- a) Gratuit pour les équipes reversées de la coupe de France.
- b) 50 euros par équipe dite "Volontaire"

Art. 15 - ARBITRAGE

- Auto arbitrage.
- La marque est tenue par le club organisateur assisté par les équipes qui ne jouent pas.

Ces plateaux peuvent servir de formation pratique pour des arbitres stagiaires à la demande des CDA.

Art. 16 - FORFAIT

Lorsqu'une équipe perd une rencontre par forfait/pénalité elle est sanctionnée d'une amende administrative prévue au Montants des Licences, Droits et Amendes (MLDA)

Art. 17 - DATES

Elles sont calquées sur les dates de coupe de France de la catégorie concernée.

En raison des zones de vacances en février et en avril, la CRS se garde le droit de décaler certaines journées pour éviter de jouer les week-ends de vacances.

M18 et M13 M/F			M15 M/F	
	Dimanches			Dimanches
TR	14 décembre 2025		TR	07 décembre 2025
TQ	18 janvier 2026		TQ	11 janvier 2026
T1 Régional	01 février 2026		T1 Régional	25 janvier 2026
T2 Régional	15 mars 2026		T2 Régional	01 mars 2026
T3 Régional	29 mars 2026		T3 Régional	08 mars 2026
T4 Régional	26 avril 2026		T4 Régional	22 mars 2026
FINALES	31 mai 2026		FINALES	10 mai 2026

Tableau des Catégories d'Âges avec les certificats médicaux

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2025/2026

[illegible]

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2025/2026



2025/2026		>=2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	<= 2004		<=1985		
FEMINIENES		BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18		M21		M21		SENIORS		MASTERS		
		/		/		Filet 1,95 m.		Filet 2,10 m.		Filet 2,10 m.		Filet 2,24 m.		Filet 2,24 m.		Filet 2,24 m.		Filet 2,24 m.				
		/		/		Terrain 5m. x 20m.		Terrain 7m. x 14m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. X 18m.				
2020	6 ans	M7(1)		Simple Surclassement		Simple Surclassement		Interdiction														
2019	7 ans	M7(2)		Simple Surclassement		Simple Surclassement		Interdiction														
2018	8 ans	M9(1)				autorisé		Simple Surclassement		Interdiction												
2017	9 ans	M9(2)				autorisé		Simple Surclassement														
2016	10 ans	M11(1)						autorisé		Hut & Rig : Interdiction												
2015	11 ans	M11(2)						autorisé		Départ : Simple Surclassement												
2014	12 ans	M13(1)								Simple Surclassement		Hut & Rig : Interdiction		Interdiction		Interdiction		Interdiction				
2013	13 ans	M13(2)								Simple Surclassement		Départ : Simple Surclassement										
2012	14 ans	M15(1)										Simple Surclassement		Hut & Rig : Double Surclassement Départ : Simple surclassement		Triple Surclassement		Interdiction				
2011	15 ans	M15(2)										Simple Surclassement		Départ : Simple surclassement								
2010	16 ans	M18(1)													autorisé		Simple Surclassement					
2009	17 ans	M18(2)													autorisé		Simple Surclassement					
2008	18 ans	M18(3)													autorisé		Simple Surclassement					
2007	19 ans	M21(1)															autorisé		Interdiction			
2006	20 ans	M21(2)															autorisé					
2005	21 ans	M21(3)															autorisé					
2004	22 ans &+	SEN(1)																				
1985	40 ans &+	MAST																		1985		